

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois fr. 6
 six mois 11
 un an 20

ANONCEMENTS
 SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE
 ANGLETERRE, HOLLANDE
 ETATS-UNIS

Rédaction et Expédition

BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Réponse au BIEN PUBLIC

Le *Bien public* revient sur la polémique rétrospective qu'il a engagée avec la *Liberté*. Il profite de l'occasion pour chanter sa victoire et poser en triomphateur. Naturellement ! Modestie et *Bien public* n'ont jamais cohabité. C'est au public compétent et non à la feuille libérale à prononcer une sentence réfléchie et définitive. Nous avons quelques motifs de croire que les chants de coq du *Bien public* sont appréciés à leur juste valeur.

Cela dit, nous passons aux parties du dernier article de notre contradicteur qui nous paraissent mériter une réponse.

Le *Bien public* reconnaît que « le clergé pouvait exprimer ses vœux et ses desirs sur une nomination de coadjuteur. » Mais il ne fallait pas passer par-dessus la tête de l'évêque pour s'adresser directement au Pape. Nous sommes charmés d'avoir une fois l'occasion de signaler à l'indignation des catholiques cette théorie fautive, dangereuse, destructive de l'unité catholique. Nous ne croyons pas qu'on trouve dans les plus mauvais écrits du gallicanisme janséniste rien de plus voisin de l'hérésie.

Nous voyons, chaque jour, prêtres et laïques s'adresser directement à Rome pour des demandes de toutes sortes. Il n'y a pas si longtemps encore que le *Bien public* a postulé pour un Bref, et l'intermédiaire choisi pour cette humble requête n'a pas été Mgr Cosandey, évêque de Lausanne. Pour la seule fois que le *Bien public* a demandé quelque chose au Saint-Siège, il a donc été infidèle à sa propre théorie, il s'est infligé un démenti.

A Rome on sait quels sont les droits des évêques, et quels sont les droits des prêtres et des fidèles; on ne souffrirait certainement pas que rien fût fait contre les convenances et contre le respect dû à l'autorité épiscopale. Si c'était fait tort aux évêques que de s'adresser au Saint-Siège, sans passer par leur intermédiaire, la chancellerie pontificale repousserait toutes les requêtes qui ne lui seraient pas parvenues par ce canal. Or, l'expérience prouve que jamais le chef de l'Eglise n'a posé une pareille condition, au contraire il a toujours reçu

les requêtes qui lui étaient adressées directement. Et vous voulez être plus catholique que le Pape ! Vous voulez protéger contre le Pape la hiérarchie ecclésiastique !

Le *Bien public* prétend qu'en 1876 Monseigneur Marilley n'avait pas annoncé solennellement le projet de demander un coadjuteur. Nous n'aimons pas nous battre pour des mots; cependant, cette fois, nous maintenons l'adverbe. Le clergé jugera. Le Synode est la forme la plus solennelle qui existe dans le diocèse de Lausanne pour les communications à faire par l'évêque à ses prêtres. Nous avons dit nous-mêmes que le projet, quoique annoncé avec la solennité d'une communication synodale, n'avait encore rien d'arrêté ni de définitif. Le *Bien public* n'a qu'à lire notre premier article pour s'assurer que nous avons parlé en ce sens du projet annoncé en 1876. On nous lit mal, on nous fait dire le contraire de ce que nous avons dit, et puis on nous accuse de mensonge.

Singulier système de polémique ! Le *Bien public* veut que nous lui donnions les preuves sur lesquelles le clergé (et le président du conseil d'Etat) se sont fondés en 1877 pour croire au projet d'obtenir de Rome un coadjuteur. Nous avons le regret de ne pouvoir déférer à cette invitation. Il y a des choses trop délicates pour être portées dans le domaine du journalisme. Il faudrait faire intervenir quelques-uns des prêtres les plus distingués du diocèse. La chose n'est pas possible sans leur consentement, et il ne serait pas donné.

Le *Bien public* nie le projet de demander un coadjuteur. Le clergé sait, depuis quatre ans, que ce démenti n'est pas conforme à la vérité. Cela nous suffit.

La feuille libérale signale une prétendue contradiction dans notre récit. Nous avons dit que M. Schorderet à Rome, « fit rédiger une Adresse pour demander Mgr Cosandey pour coadjuteur; » quelques lignes plus bas nous avons dit que l'Adresse ne fut pas « l'œuvre personnelle de M. Schorderet. »

Nos lecteurs, qui ont plus d'esprit que le *Bien public*, n'auront pas de peine à s'apercevoir qu'il n'y a nulle contradiction dans

ces deux assertions, lesquelles indiquent deux phases successives d'une même opération. M. Schorderet, prévenu par notre dépêche de ce qui se passait à Fribourg, a pris l'initiative de proposer aux pèlerins fribourgeois de faire une Adresse pour demander Mgr Cosandey. Cette proposition fut très bien accueillie de tous ceux que l'on eut l'occasion de consulter. Une réunion fut décidée et elle fut passablement nombreuse. C'est dans cette réunion que l'Adresse fut rédigée et que les termes en furent débattus. Telle est la succession exacte des faits. C'est ce que nous avons dit assez clairement, et de manière à montrer que si M. Schorderet prit, à Rome, l'initiative que le Chapitre de Saint-Nicolas prenait à Fribourg, la rédaction même de l'Adresse ne fut pas son œuvre personnelle, comme a voulu le faire croire le *Bien public*, mais au contraire le résultat d'une délibération et de la collaboration d'un certain nombre de pèlerins.

Ce journal prétend que « le plus grand nombre de pèlerins signèrent de confiance, et sans connaître le but véritable de l'Adresse. » C'est là une affirmation tout à fait gratuite et dont nous attendons les preuves. Jusqu'à ce qu'on nous ait démontré le contraire, nous supposons que les signataires étaient des hommes trop sérieux pour agir avec la légèreté dont on les accuse.

Le *Bien public* prétend que la phrase finale de l'Adresse des pèlerins fribourgeois à Rome constitue un outrage envers le respectable ecclésiastique que patronnait l'entourage de Mgr Marilley pour les fonctions de coadjuteur.

Cette interprétation n'est pas moins odieuse que lorsque le *Bien public* voulait voir dans cette même phrase une insulte à Mgr Marilley. Oui, les pèlerins pouvaient dire qu'il y allait « de l'avenir religieux du canton. » Nul plus que nous ne rend hommage aux mérites du prêtre éminent qu'une coterie en lutte contre tout le clergé a réussi à compromettre en cette affaire. Il est évident que, pour avoir une candidature sérieuse à opposer à Mgr Cosandey, il fallait faire choix d'un ecclésiastique réunissant de grandes vertus à de grands talents.

Mais la force des choses est plus que les

mérites d'un homme, si distingué soit-il. Que l'on s'imagine quelle aurait été la position d'un coadjuteur, plus tard d'un évêque, arrivé par une intrigue souterraine, par le travail occulte d'une coterie isolée dans le clergé et dans le pays; quelle aurait été la position d'un évêque arrivé contre un autre candidat que la voix unanime du clergé et du peuple désignait depuis de longues années, en raison de ses vertus, de ses aptitudes éminentes, de sa grande science, des services rendus et aussi en raison de la supériorité de l'âge, comme le successeur marqué par la Providence pour prendre après Mgr Marilley le gouvernement du diocèse de Lausanne? L'évêque arrivé par des moyens si peu réguliers n'aurait point pu faire le bien dans le canton, et c'est ce qu'a dit l'Adresse rédigée par les pèlerins fribourgeois.

Les trois articles successifs du *Bien public* sur notre dépêche de 1877 ont mis en lumière la politique ecclésiastique de ce journal. Cette politique n'était déjà pas inconnue; elle s'était révélée en ces derniers temps encore par l'organisation de l'espionnage de la chaire. Elle s'était manifestée en pleines rues de Fribourg par une tentative de démonstration contre le Chapitre de Saint-Nicolas. Le nom de Mgr Marilley, un des grands anniversaires de la vie de notre ancien évêque, avait été le prétexte choisi pour ce que nous avons dû flétrir du nom d'exploitation révolutionnaire.

Nous nous trouvons en présence d'une nouvelle forme de cette exploitation du nom de Mgr Marilley, et cette fois on s'arme de la soutane violette de cet évêque vénéré pour souffleter tout son clergé. Il y a quelque temps, le *Journal de Fribourg* inaugurait par une série d'articles odieux les hostilités contre le clergé fribourgeois, et ces articles ont été depuis réunis en une brochure que des bienpublicards zélés distribuent discrètement.

Le *Bien public* joue son rôle dans cette guerre. Mais les armes du *Journal de Fribourg* ne sont pas à la portée du journal des « modérés »; il lui en faut d'autres faites pour sa faiblesse, et à la hauteur de sa « modération ». L'arme choisie c'est le nom et le souvenir d'un évêque. L'histoire rap-

90 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE IX

UN ANGE DANS L'ENFER

— Apprends cela par cœur; tu vois, toute la partie du dialogue qui concerne Daniel ?
 — Daniel, un prophète, dit l'enfant.
 — Oui. Et sais-tu ce qu'on lui fit à Daniel ?
 — On le jeta dans la fosse aux lions.
 — Et il ne fut pas même égratigné, acheva Tamerlan. Apprends le rôle, la prière, ce n'est pas long, et dans deux heures je viendrai te faire répéter.

Henri prit les feuillets et, pour la première fois depuis qu'il se trouvait dans la baraque des saltimbanques, il trouva une sorte de joie à obéir à son tyran. Le rôle qu'on lui faisait apprendre par cœur parlait de choses qui lui avaient été familières. Il faisait à son bourreau de belles et

simples réponses, il attestait sa foi dans la bonté du ciel, il implorait le secours d'en haut; il répétait que le juste ne peut périr et que la main de l'Eternel s'étend sur l'innocence. Sa mère ne lui eût pas enseigné de plus nobles paroles. Un parfum de livre saint s'exhalait de ces pages, et le cœur de l'enfant s'emplit d'espérance et de joie, tandis qu'il affirmait que, plutôt que de le laisser périr, Dieu enverrait invisiblement son ange pour l'racher du milieu des bêtes féroces.

Assis dans un coin de la petite pièce, appuyé contre la cloison de sapin, Henri apprenait son rôle en conscience; il ne se sentait plus triste; en parlant de l'ange du Seigneur, il se souvenait de l'ange de la Sainte-Croix qui avait promis de revenir et de le sauver.

Au bout de deux heures, Tamerlan revint.

Il prit les feuillets, donna la réplique au petit Henri, et poussa la condensation jusqu'à lui adresser des éloges sur la façon dont il récitait la prière encadrée dans son rôle.

— Tout ira bien ! dit-il; mettons la chose en scène, maintenant viens, Colibri.

L'enfant se leva et suivit Tamerlan.

L'acrobate s'était vite accoutumé au métier de dompteur, plus facile à exercer qu'on ne pense, et dans lequel un charlatanisme occulte garde une bonne part.

Du moment que les lions ont l'habitude d'obéir, ils changent aisément de maître; les systèmes de correction restent identiques, les bêtes savent qu'il faut se soumettre n'importe à qui les emploie. Les baguettes rougies à blanc, la fumée qui les enivre, la faim qui les brise, ils sont faits à tout cela; pourvu qu'ils devinent

ensuite que l'homme qui entre dans leur cage est sans crainte, ils n'ont garde de se servir des crocs qu'ils montrent avec tant de complaisance. Il n'y avait donc pas fallu beaucoup de temps à Tamerlan pour remplacer Luco avec avantage. Il était content de ses bêtes, et ses bêtes ne le méritaient pas. Elles le laissaient, comme tous les fauves de ménagerie, mettre sa tête dans leur vaste gueule, heurter leurs mâchoires, se coucher sur leurs flancs, dormir entre leurs pattes; elles entendaient les coups de carabine et sautaient des obstacles dans la cage.

Mais, en somme, Tamerlan était un homme robuste, adroit, armé!

Tandis qu'il s'agissait pour le prochain spectacle, non pas de les magnétiser par le regard, et de les paralyser par la peur, mais d'obtenir qu'elles ne fussent pas prises de la soif du sang, en se trouvant en face d'un être faible et sans défense, Tamerlan ne se sentait pas complètement rassuré.

Malgré la docilité avec laquelle Henri venait d'apprendre le rôle de Daniel, il appréhendait également que le petit garçon fût pris d'une terreur folle contre laquelle encouragements et menaces seraient à la fois inutiles.

Les lions venaient de s'éveiller.

Debout dans leurs cages, ils détraquaient leurs pattes, en les appuyant avec force sur le plancher et renflant leur dos au court pelage. Ils se couaient leur grande crinière rousse à reflets noirs, léchaient leurs griffes, et passaient leur langue rugueuse sur leurs muscles froncés.

Dans leur cage comme au désert, les fauves font leur toilette.

En apercevant le dompteur, ils frotaient les grilles, et poussaient des rugissements rauques.

Bien que Henri eût l'habitude de les voir, il ne pouvait en approcher sans frissons de terreur. Tamerlan ne lui avait point dit encore ce qu'il attendait de lui, mais une crainte vague commença à s'emparer de l'enfant; il se serrait contre Tamerlan, et répétait une partie de la prière de son rôle.

Chose étrange, cette prière était belle. Le misérable qui l'avait écrite imprégnait de foi, de confiance et d'amour; elle était bien faite pour les lèvres d'un innocent enfant jeté aux bêtes féroces comme une proie et qui, des mains des bourreaux, passait dans les griffes des lions!

Devinant la résistance qu'allait faire Henri, Tamerlan le prit sur un de ses bras et le serra contre sa poitrine, avec une force herculéenne.

— Comme cela, dit-il, tu auras moins peur.

— Que voulez-vous faire ? demanda Henri.

— Nous allons jouer Daniel dans la fosse aux lions.

— Daniel ! je serai Daniel ! et j'entrerai dans la cage ? Non ! non ! jamais ! dit l'enfant, en faisant des efforts désespérés pour s'arracher de l'étreinte du dompteur; je serais dévoré tout vivant, les bêtes broieraient mes membres, leurs dents briseraient mes os. Je ne veux pas ! je ne veux pas !

Mais Tamerlan le maintenait assez étroitement pour que le malheureux enfant fût dans l'impossibilité de s'échapper.

(A suivre.)

porté que les Assyriens envahissant l'Égypte, masquèrent le front de leur armée en se faisant précéder des animaux dont les Égyptiens avaient fait leurs dieux. L'ennemi n'osa pas faire usage de ses armes de peur d'atteindre ses divinités, et les Assyriens furent facilement vainqueurs d'un adversaire réduit à l'impuissance par la peur du sacrilège.

Telle est la tactique savante et perfide du *Bien public*. En jetant aux quatre vents de la publicité des questions qui auraient dû rester toujours cachées dans le secret du sanctuaire; en exposant les faits d'une façon partielle et inexacte, on veut arriver à faire croire que le clergé a eu une « vilaine » attitude, qu'il a manqué à ses devoirs envers le chef du diocèse, on le présente même comme en pleine révolte contre son évêque. C'est ainsi que l'on abuse du nom de Mgr Marilley contre un clergé qui n'a aucun tort à se reprocher. En faussant les faits, en dénaturant les situations et les circonstances, on veut établir une opinion publique mal et incomplètement renseignée, juge d'une cause qui ne pourrait en tout cas être jugée que par le Souverain-Pontife. Proclamons-le bien haut, parce que c'est la vérité, le clergé fribourgeois n'a envers Mgr Marilley aucun des torts que le *Bien public* lui reproche. Le clergé fribourgeois a toujours loyalement et régulièrement agi; aucun acte de quelque importance n'a été décidé ou mis à exécution sans le complet assentiment de qui avait autorité pour conseiller et approuver. Le Saint-Siège a eu maintes fois à s'occuper des questions que le *Bien public* s'efforce de porter devant un autre tribunal, et nous défions la feuille modérée de citer un seul cas où le chef de l'Église ait jugé répréhensible ou seulement imprudente la conduite du clergé fribourgeois. Le Saint-Siège plane bien au-dessus de nos luttes locales, de nos compétitions, de nos rivalités; il a de Dieu mission et grâces pour gouverner l'Église universelle et chaque Église en particulier. Nul catholique n'a le droit de blâmer ce que Rome ne blâme pas, ou d'approuver ce que Rome n'approuve pas. Le clergé du diocèse de Lausanne, appuyé sur le Saint-Siège, sûr d'avoir constamment agi d'après les directions venues du Vatican, n'a point à tenir compte des appréciations malveillantes et injustes de l'organe des « modérés. »

NOUVELLES SUISSES

Berne, 24 juin.

Le Conseil national est revenu aujourd'hui sur le recours du garde-champêtre librepenseur François Morisod, de Massongex, condamné pour avoir travaillé le dimanche. Vous savez que le Conseil fédéral aussi bien que le conseil des Etats ont écarté ce recours comme non fondé, tandis que les librepenseurs du Conseil national ont pris, le 13 juin écoulé, la décision suivante :

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Considérant :

1° Qu'il n'est justifié de l'existence d'aucune loi ou ordonnance de police en application de laquelle le recourant Morisod aurait été condamné à l'amende;

2° Qu'il ressort au contraire de l'ensemble des faits et des documents concernant le recours que cette amende (il s'agit en tout de 5 fr. 30 c., y compris les frais de la procédure) a été prononcée en raison seulement de ce que le citoyen Morisod ne se serait pas conformé à une prescription religieuse;

3° Qu'ainsi il y a violation à son égard des prescriptions de la Constitution fédérale, notamment de l'article 49 de ladite Constitution (liberté de croyance et de conscience),

Declare le recours bien fondé.

En suite de cette divergence entre les Chambres suisses, il s'agissait de savoir si le Conseil national, comme l'avait fait le conseil des Etats, maintiendrait définitivement sa décision antérieure.

La Commission du Conseil national, chargée de l'examen des pièces à l'appui, s'est divisée en majorité et en minorité. La majorité de la Commission, par l'organe de M. Erni (Lucerne), qui a développé les motifs dans un exposé clair et concluant, se prononce pour l'adhésion à l'arrêté du conseil des Etats; elle propose donc de déclarer le recours non fondé.

La minorité de la Commission, par contre, déclare, par l'organe de M. le colonel Philippin, que le pauvre garde-champêtre Morisod est un véritable martyr, souffrant pour sa conviction religieuse, et, par conséquent, le recours doit être déclaré *bien fondé*. Ainsi, M. Philippin propose le maintien de la décision antérieure du Conseil national. Lorsque le rapporteur de la minorité commençait son discours l'ambassadeur de la République française, l'honorable sénateur Arago, est entré dans la salle et a écouté attentivement; plus tard, lorsque M. Philippin s'est mis, comme de coutume, à gesticuler de la manière la plus bizarre, le représentant de la grande République s'est placé de façon à jouir tout à son aise de ce curieux spectacle. Il en valait certes la peine!

M. le colonel Philippin, une fois en train, jette sur la tête de ses auditeurs les phrases les plus singulières; on l'entend déclarer qu'il veut respecter les droits des citoyens, ces droits que les Chambres suisses ont, comme on sait, si vaillamment maintenus, qu'en quelques arrondissements électoraux fédéraux les citoyens catholiques conservateurs ne peuvent obtenir un seul représentant au Conseil national.

Dans sa rage opportuniste, ne voyant que les droits d'un citoyen libre-penseur, M. Philippin en vient à méconnaître la souveraineté des cantons qui, en vertu de leurs constitutions, ont le droit incontestable d'inscrire dans les lois la sanctification du dimanche, comme le canton du Valais l'a fait déjà en 1803, sans que la Confédération, tout en garantissant les lois valaisannes, ait jamais fait la moindre objection. M. le député neuchâtelois ne reconnaît donc ni la souveraineté cantonale, ni les prescriptions religieuses; il estime au contraire que le travail sur une prairie pour faire les foins est un acte méritoire, beaucoup plus méritoire même que beaucoup d'autres! Quoique rapporteur d'une fraction de la Commission, M. le colonel fédéral est si bien au courant de l'affaire qu'il raconte comment le garde-champêtre librepenseur a d'abord travaillé un dimanche, puis une autre fois le jour des saints Pierre et Paul, ce qui lui attire une réclamation de la part d'un membre du Conseil national (si j'ai bien reconnu la voix, c'était M. le professeur Vogt. Morisod en effet a travaillé une première fois le 29 juin, jour des saints Pierre et Paul, et de nouveau le dimanche, 25 juillet).

S'animant de plus en plus, M. le colonel fédéral frappe des mains et frappe du pied, jusqu'à ce que la main gauche planant dans les airs, il termine en disant que le canton du Valais, en protégeant la religion, ne fait que violer la liberté de croyance et de conscience, et que le Conseil national a le devoir de maintenir sa décision antérieure.

M. Habberlin (Thurgovie), opine dans le même sens, tandis que M. de Montheys (Valais) fait ressortir le droit de son canton de faire, par respect pour un commandement divin, une loi sur la sanctification du dimanche. L'honorable député valaisan pousse une pointe bien dirigée contre M. Philippin, en observant que les Valaisans font leurs lois pour eux, et non pas pour les librepenseurs.

M. Joos (Schaffhouse), pour éviter un conflit entre les deux conseils, et pour ne pas blesser la dignité du Conseil national, propose que le recours soit déclaré à moitié fondé; le garde-champêtre n'aurait à payer que 2 fr. 65 cent. au lieu de 5 fr. 30 cent. Cette proposition n'est considérée que comme une plaisanterie.

M. le conseiller fédéral Welli s'en rapporte à ce qu'il a déjà dit devant les deux conseils; il n'a pas l'espoir qu'en répétant ses arguments il modifiera l'opinion du Conseil national.

M. Kaiser (Soleure) se prononce pour le maintien de la décision antérieure du Conseil national, c'est-à-dire, en faveur du garde-champêtre Morisod, tandis que M. de Chastonay (Valais), après avoir réfuté les objections des MM. Philippin, Habberlin et Kaiser, prouve que Morisod a troublé le repos du dimanche prescrit par une loi cantonale et que, par conséquent, le recours, vu la compétence du canton de défendre le travail du dimanche, doit être écarté comme non fondé.

La discussion générale est close et la présidence fait procéder à la votation sur les deux propositions, savoir sur celle de la majorité de la Commission (rejet du recours comme non fondé, et de la minorité (maintien de la décision antérieure par laquelle le recours est déclaré bien fondé).

M. de Sprecher (Grisons), rappelant que ce recours a déjà longtemps occupé les deux Chambres, propose le votation par appel no-

minal. Cette proposition est acceptée et le Conseil national décide, par 54 voix contre 42, que sa décision antérieure est *définitivement maintenue*.

Ont voté oui (c'est-à-dire pour le *rejet du recours*): MM. Aepli, André, Arnold, Baldinger, Beck, Boivin, de Buren, Buzberger, Chaney, de Chastonay, Chenevière, Durrer, Erni, Geigy, Gonzenbach, Goos, Grand, Grieshaber, Herman, Hilty, Holdener, Jaquet, Joris, Keel, Knüsel, Landis, Merkle, de Montheys, Moos, Münch, de Planta, Rähler, Rohr (Argovie), de Roten, Schmid (Argovie), de Segesser, Sonderegger, de Sprecher, Thomas, Toggenburg, de Werra et Zweifel (42 voix).

Ont voté non (pour le maintien définitif de la décision antérieure que le recours est bien fondé): MM. Baud, Bleuler, Brennwald, Brun, Bühlmann, Bourckhardt, Colomb, Criblet, Deucher, Gaudy, Gugelmann, Habberlin, Haberstich, Heitz, Hofstetter, Joly, Joost, Kaiser (Soleure), Karrer (Argovie), Keller, Kuhn, Künzli, Lambelet, Leuenberger, Mayor (Vaud), Morel (Neuchâtel), Moser (Zurich), Munzinger, Niggeler, Pfenninger, Philippin, Kiem, Rohr (Berne), Ryf, Salis, Scherb, Scherz, Schlup, Seiler, Steiner, Steinhäuser, Stössel, Straub, Sulzer, Suter, Teuscher, Thommen, Trog, Tschudy, Vogel, Vogt, Vonmatt, Weber et Wuillemoz (54 voix).

Se sont abstenus: MM. Joos, Pictet et Scheuchzer (3); M le président ne vote pas et 35 membres sont absents.

C'est un peu trop, que 26 0/0 d'absences, mais le garde-champêtre libre-penseur n'a pas moins perdu la partie, puisque les deux conseils n'ont pu se mettre d'accord.

Sion, 24 juin 1881.

Vous avez accueilli dernièrement une correspondance de Sion qui donnait un compte rendu très intéressant de la cérémonie de la Fête-Dieu qui a été particulièrement brillante cette année dans notre ville.

N'est-il pas juste que la même faveur soit accordée à la fête de St-Jean, le patron des bergers valaisans, qui nous vaut chaque année, à la vigile de ce saint, le coup d'œil vraiment merveilleux qu'offre la plaine du Rhône avec son cirque de montagnes embrasées de feux de joie innombrables qui s'allument en même temps que les étoiles commencent à paraître dans le firmament.

Dès les huit heures du soir, la foule envahit la place d'armes où les fusées qui partent avec bruit, les soleils, les pétards qui éclatent, les feux d'artifice qui se croisent en l'air provoquent un tumulte joyeux et arrachent aux attroupements d'enfants des cris de plaisir qui mettent tout le monde à l'unisson.

Une ceinture de flammes, coupée çà et là de grandes taches sombres, court, tantôt comme un feu vacillant, tantôt comme la lueur d'un vaste incendie, le long des cotéaux de Nendaz, de Veysonne et de Conthey et jusque sur les sommets escarpés, aux flancs recouverts de la verdure noire des sapins qui s'inclinent au-dessus des gorges de la Morges, de la Preuzé et de la Borgne.

De la place de la Planta, on pouvait admirer l'effet magique d'un immense brasier qui illuminait de reflets bleuâtres la façade des murs d'enceinte de Valère que couronne une église d'architecture gothique et byzantine bizarrement mêlées, bâtie en partie du temps de Charlemagne.

Un bûcher s'élevait, comme une énorme pyramide, au milieu de la place et l'on s'apprêtait à le faire flamber, quand M. le président de la ville est arrivé, escorté d'un agent de police et a fait démolir le bûcher et enlever les branches et les fascines destinées à procurer une réjouissance religieuse à la population.

Cet ordre a été accueilli par quelques murmures, mais comment empêcher un magistrat dans l'exercice de ses fonctions de se livrer à un acte d'intolérance d'autant moins mérité qu'il doit la dignité dont il est revêtu à la largeur de vues de quelques conservateurs qui apprécient le beau caractère, les aptitudes administratives et l'honnêteté du chef du conseil?

Le président du Conseil, M. Bruttin, doit l'éducation assez soignée qu'il a reçue à des ecclésiastiques; il a fait partie autrefois de la Société du *Pius-Verein* et occupé une position en vue dans l'administration de la *Gazette du Valais*, mais la lecture assidue de la *Revue des deux mondes* a tourné cet esprit peu perspicace et l'a jeté dans l'illusion libérale qui l'a amené insensiblement au radicalisme. Ce que je viens de raconter montre qu'il en a jusqu'au cou et qu'il peut compter à l'avenir sur l'amitié du parti radical qu'il s'était aliéné par son attitude relâchée aux dernières élections.

Je puis vous annoncer aussi que le Conseil d'Etat vient de constituer sur un pied satisfaisant le personnel de nos préfectures de districts, tout en faisant d'assez larges concessions à l'opposition qui compte autant de préfets que dans la période précédente. Ces élections périodiques préoccupent beaucoup la population qui tient à ce que le pouvoir exécutif nomme des préfets de son choix qui la connaissent et entretiennent des rapports journaliers avec elle.

Malheureusement l'opposition ne sait pas le même gré au pouvoir des efforts qu'il fait pour amener la pacification des esprits dans les localités où le radicalisme est parvenu à agiter et abuser les populations, et ne sera satisfaite que quand elle disposera selon ses caprices de toutes les places.

Les élèves des écoles de la ville donnent ce soir une représentation qui sera immédiatement suivie de la distribution des prix. Je vous indique en passant l'une de ces deux pièces, une comédie en un acte intitulée: *Les poissons d'avril*, qui obtiendra, à ce qu'on m'assure, un succès de fou rire, si les élèves savent se mettre à la hauteur de leur rôle.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale s'est tenue jeudi au Casino-Théâtre, à Lausanne. Le nombre des actionnaires présents ou représentés a été de 137 avec 49,931 actions donnant droit à 3356 voix.

Sur 3300 cartes délivrées aux actionnaires, 137 seulement étaient présents ou représentés à l'assemblée, ce qui veut dire que 3163 porteurs de cartes se trouvaient dans les trains pour toutes les directions.

L'assemblée a approuvé la gestion et les comptes de l'exercice 1880 par 3250 voix (il a été recueilli 16 bulletins blancs).

Pour remplacer, en qualité d'administrateur, M. de Weck-Reynold, décédé, le conseil d'administration proposait M. Chaney, député national, actuellement membre suppléant délégué de l'Etat de Fribourg. Dans le cours de l'assemblée, M. le président ayant annoncé que M. Chaney déclinait toute élection, MM. les actionnaires ont porté leurs suffrages (2159) sur M. Ador-Perdonnel, ancien conseiller d'Etat à Genève, lequel est ainsi élu.

L'assemblée a en outre réglé le concours pour l'année 1881, MM. Girod, par 3097 suffrages; Siber, par 3087, et Ravevey, par 2858.

Berne

Le *Thun. Anz.* signale un glissement considérable de terrain sur une pente rapide à Rothbühl, près de Sigriswyl. Une bande, longue d'environ 4800 pieds et large d'un quart de cette étendue, supportant des maisons habitées et un beau bosquet de hêtres, s'avance chaque jour de 2 pouces du côté du lac, à l'inexprimable angoisse des habitants.

Zurich

On a quelques détails nouveaux au sujet de l'anglais « Sadler », récemment assassiné sur le Zurichberg. Ce personnage, dont le nom était Sadler, dirigeait il y a trente ans, avec un frère, en Angleterre, une banque dont la faillite fit grand bruit. On prétendit qu'un des frères s'était suicidé en absorbant de l'acide prussique et les journaux de Londres racontèrent qu'il était mort. Plus tard cependant, on apprit qu'il n'en était rien: le prétendu suicide était un malade mort dans un hôpital, dont on avait acheté le cadavre. Quant au véritable Sadler, il avait disparu et c'est lui qui vient de finir d'une façon si tragique dans le canton de Zurich.

St-Gall.

La Commission sanitaire de ce canton fait les plus louables efforts pour empêcher l'empoisonnement des enfants par les jouets. Ainsi, lors de la dernière foire du printemps, tous les jouets mis en vente ont été examinés pour savoir si le vernis dont ils étaient couverts renfermait quelque substance vénéneuse. — Cette expertise amena la confiscation d'un grand nombre d'objets.

Valais.

Le *Villageois* dit que les parties hautes du vignoble valaisan, surtout le petit plan, ont été grillées par les derniers gels. A Sion, le centre et le bas du vignoble, sauf la li-sière au pied de la montagne et la plaine, sont intacts; à Sierre, le mal est plus grand et plus général, surtout depuis la gelée du 10-11 juin. Il en est de même à Conthey comme à Sierre, où la tristesse se lit sur tous les visages, quand même le centre du vignoble ait échappé en grande partie.

Les blés et les arbres fruitiers de la zone supérieure sont sérieusement compromis.

En mai 1881, les recettes de la Compagnie du Simplon se sont élevées à 71,754 fr. 65. Celles de mai 1880 étaient de 60,582 fr. 15. La différence en faveur de 1881 est donc de 11,172 fr. 50.

Neuchâtel.

Le 3 juillet prochain s'ouvrira à la Chaix-de-Fonds une exposition nationale d'horlogerie et internationale de machines et outils employés à l'horlogerie. La clôture en est fixée au 31 juillet. Cette exposition sera aussi riche et brillante que complète. Toutes les parties de la montre et tous les genres de pièces des plus simples aux plus compliquées, isolément et par groupes, passeront sous les yeux des visiteurs. Les industries similaires seront également représentées. Les machines fonctionneront sous les yeux du public.

On pourra donc avoir la physionomie générale et détaillée de la fabrication de la montre, l'une des principales industries nationales suisses.

Cette exposition présentera un intérêt spécial et tout d'actualité. Aussi espérons-nous qu'elle aura de nombreux visiteurs de la Suisse et de l'étranger.

L'ouverture qui devait avoir lieu le 1^{er} juillet, ainsi que le portent les affiches, a été renvoyée au dimanche 3 juillet.

Genève

L'Hôtel National va, paraît-il, subir une transformation complète. La Banque fédérale a vendu cet immeuble 1,400,000 fr. à une société qui établira un Cercle d'étrangers avec restaurant, salles de concerts, chambres meublées, etc., avec tout le luxe et le confort modernes.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 23 Juin.

Cette année encore les meneurs de la majorité parlementaire comptent laisser au Sénat aussi peu de temps que possible pour examiner le budget. Il n'y a plus lieu, cependant, d'invoquer l'approche du 1^{er} janvier et la nécessité de voter en double recettes et dépenses sous peine d'acculer le pouvoir exécutif à l'expédient des douzièmes provisoires. Nous ne sommes qu'à la fin de juin.

Mais on veut arriver au même résultat en précipitant la clôture de la session, voilà pourquoi celle-ci est demandée au 15 juillet par les uns, au 12 par les autres.

Seulement, la clôture de la session doit être prononcée par le pouvoir exécutif. En l'absence de toute obligation de force majeure, M. Grevy se prêtera-t-il aux calculs des opportunistes ?

Malgré la composition de la Commission chargée d'examiner le projet sur l'incorporation des séminaristes dans l'armée, on croit que le Sénat ne fera cependant pas de sérieuses difficultés d'accepter ce projet. Depuis le discours d'Epinal, le Sénat paraît plein de déférence pour le ministre de l'Instruction publique, considéré comme le porte-parole de M. Grevy.

Les amis de M. Magnin rapportent qu'il ne se sent nullement atteint par l'adoption de l'amendement Mention; cette petite machine-là étant une simple taquinerie non à son adresse, mais à celle de M. Cazot.

Comme le rôle d'un ministre devient commode avec ces ingénieuses distinctions !

L'image déjà célèbre des racines de la République, image toute nouvelle, comme on sait, employée pour la première fois à Epinal par le grand Jules, ne paraît pas appelée à une heureuse fortune. Déjà hier, un député de la gauche disait :

« Si nos ministres s'imaginent qu'ils font pousser des racines à la République, ils se trompent : ils lui font, tout au plus, venir des... tubercules. »

L'extrême gauche deviendrait-elle clairvoyante ? Elle paraît décidée à ne marcher, dans la prochaine lutte électorale, ni avec M. Gambetta (lors même qu'il lui ferait des avances), ni avec le cabinet Ferry, qu'elle accuse d'association secrète « pour jouer la même comédie. »

Sans être dans le secret des faux dieux du jour, on se demande si l'extrême gauche n'aurait pas « éventé la mèche. »

On parlait hier, dans certains cercles, d'observations qui seraient présentées à notre gouvernement par le cabinet espagnol au sujet des massacres de Saida. On

sait que bon nombre d'ouvriers et colons espagnols ont, en effet, été victimes de l'incursion de Bou-Amema.

Si ces observations se produisaient elles ne pourraient avoir que le caractère purement officieux, car un gouvernement ne doit, d'après les règles du droit public, à des étrangers que la protection dont jouissent les nationaux. N'ayant pu, dans le Sud-Oranais, protéger efficacement les colons français, que pouvions-nous de plus pour les résidents espagnols ? Seulement, il pourrait résulter de ces événements que l'Espagne hâterait l'exécution de son projet d'occupation de Tanger ; elle aurait là une colonie où se porterait de préférence le courant d'émigration qui se dirige aujourd'hui vers l'Afrique française.

Les bonnes tendances des places étrangères encouragent notre bourse dont les bonnes dispositions se sont sensiblement améliorées, la spéculation entrevoyant avec satisfaction la fin des troubles de Marseille.

La loi du 2 août 1880 a porté à près de 6 millions la garantie d'intérêt de l'Etat en faveur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est algérien. Le réseau concédé à titre définitif présente un développement de 527 km. C'est pour subvenir aux dépenses de construction que la Compagnie émet en ce moment 203,500 obligations 3 0/0, au prix de 357 fr. 50.

P.-S. — Au conseil des ministres la délibération a porté sur les différentes questions ou interpellations annoncées, notamment sur celle de M. Jacques, député d'Oran, au sujet des troubles algériens.

Le général Farre a communiqué à ce sujet à ses collègues les dernières dépêches qu'il a reçues d'Algérie.

Ces dépêches sont rassurantes et laissent entrevoir la fin prochaine de l'insurrection. Un des principaux chefs des rebelles vient en effet de faire sa soumission.

BULGARIE

M. Balabanoff a envoyé au *Daily News*, au nom du club Bulgare, une protestation contre les expressions malveillantes dont M. Labouchère s'est servi à l'égard du prince Soukharoff, dans sa réponse à un certain Soukharoff, réponse publiée le 9 juin.

« Nous nous faisons un devoir patriotique, dit la protestation, de déclarer que la lutte, engagée aujourd'hui en Bulgarie, est noble, sacrée, c'est la lutte pour le triomphe de l'ordre, de la légalité, de la liberté, du progrès régulier, contre le désordre, l'illégalité, la terreur, la licence rétrograde de certains individus turbulents, qui s'intitulent abusivement libéraux. »

« Nous sommes certains, continue la protestation, que tout honnête homme en Angleterre aurait frissonné d'horreur et d'aversion, s'il avait pu juger de près comment ces individus pratiquaient la liberté et la Constitution, et conduisaient le pays vers la corruption et l'anarchie. »

La protestation avertit M. Labouchère que son correspondant Soukharoff est atteint d'aliénation mentale, comme le prouve un certificat délivré par le docteur Seltschmanoff, aliénation constatée depuis longtemps déjà devant les tribunaux.

La protestation termine en invitant M. Labouchère à ne pas se donner la peine inutile de traiter la question de la succession éventuelle du trône, car le pays a prouvé déjà qu'il n'entend nullement sacrifier son souverain aux menées de quelques égoïstes.

TUNISIE

Une note de l'Agence Havas dit que le bey, en nommant M. Roustan son intermédiaire officiel avec les consuls étrangers, a voulu simplement faciliter à M. Roustan le contrôle qu'il doit exercer, en vertu du traité du 12 mai, sur les actes internationaux du gouvernement tunisien ; mais une semblable mesure ne pouvait pas avoir pour effet d'altérer la nature des relations personnelles que le bey a entretenues jusqu'à présent avec les agents étrangers ; rien n'empêche ces agents de solliciter, comme précédemment, une audience du bey et de continuer à voir le bey quand il leur accordera des audiences. A ce point de vue, rien n'est changé.

CANTON DE FRIBOURG

M. Nicolas Purro, Rd curé de Dirlaret, dont nous avons annoncé le récent décès, naquit le 1^{er} novembre 1842 à Heiterried,

où il fit ses premières études. A peine sorti de l'école, il exprimait timidement à ses parents le désir de se vouer au sacerdoce. Loïn de s'opposer à une aussi belle vocation, ils accueillirent le cœur rempli de joie et d'émotion le projet que le jeune Nicolas venait de leur révéler. « Que Dieu te vienne en aide », fut la réponse des parents qui ne pouvaient lui fournir les moyens de se livrer à l'étude.

M. le Rd curé Spicher devint alors son père spirituel et son protecteur. Il l'envoya au collège de Fribourg où il termina ses classes latines. Il se rendit ensuite à Einsiedeln pour y étudier sa philosophie. Ordonné prêtre le 4 septembre 1870, il célébra sa première messe, le 14 septembre de la même année. M. Bertschi, Rd doyen de Guin, prit ce jour-là pour texte de son sermon de circonstance ces belles paroles : *ego sum vir dolorum*, par lesquelles il dépeignait les joies et les peines du prêtre, comme s'il pressentait les douleurs et les fatigues auxquelles le jeune lévite devait succomber peu d'années après.

Nommé chapelain de Dirlaret, il sera désormais pour M. Marty, R. curé de la paroisse, d'un précieux secours. Travaillant beaucoup, il avait en vue le bien matériel et spirituel de la paroisse. En dehors du ministère, il aimait à passer en particulier la plus grande partie de son temps à l'asile des pauvres de la Gangera, dont il fut le directeur pendant quelques années. Rendre cet établissement plus prospère, le relever de l'état assez précaire dans lequel il l'avait trouvé en y arrivant, était pour lui l'objet principal de ses sollicitudes.

Nicolas Purro était un homme d'action, *instaurabat in Christo*. C'est à ses efforts persévérants que l'on doit la construction des nouveaux bâtiments d'école, la bâtisse de la maison du chapelain et la restauration de l'église paroissiale à Dirlaret. A son initiative encore sera due la formation d'une Société de sainte Cécile, à l'instar des autres paroisses du décanat.

Après la mort de M. Marty, survenue le 28 juin 1878, l'autorité ecclésiastique supérieure lui conféra la direction définitive de la paroisse en récompense des nombreux mérites qu'il s'était acquis.

Mais Nicolas Purro avait épuisé par ses travaux une santé naturellement délicate, et après trois années d'un ministère pénible il a rendu sa belle âme à Dieu.

Une foule nombreuse et recueillie accourue de toutes les extrémités de la paroisse est venue à ses funérailles rendre un dernier hommage à ce prêtre si méritant.

A cette occasion, M. Spicher, Rd curé, prit la parole et impressionna vivement son auditoire par le bel éloge funèbre qu'il fit du défunt dont la carrière venait d'être trop tôt brisée.

Le *Journal de Fribourg* a publié une série d'articles (tirés depuis en brochure) contre le clergé du diocèse de Lausanne. Cette œuvre d'hypocrisie et d'impunité a provoqué partout une légitime indignation.

La feuille radicale prétend que certaines personnes ont attribué ces articles à M. l'abbé Remy, chapelain de Bourguillon, et lui ont écrit pour lui faire de sérieuses observations. Le *Journal de Fribourg* déclare que ces personnes se sont trompées, et que M. l'abbé Remy est totalement étranger aux articles contre le clergé fribourgeois.

Nous croyons devoir observer que, sans être l'auteur de ces articles, M. le chapelain de Bourguillon en porte et en portera cependant une partie de la responsabilité devant l'opinion publique. En effet, M. l'abbé Remy est collaborateur du *Journal de Fribourg*, dans lequel il fait paraître, souvent avec ses initiales, des articles politiques ou scientifiques. Or, l'écrivain qui travaille à un journal, qui collabore à sa rédaction, n'est pas seulement responsable des articles qu'il a écrits, mais il porte devant l'opinion la solidarité de la ligne générale du journal, soit politique soit religieuses. Ecrire dans un journal, c'est approuver ses tendances, ses aspirations, c'est tout au moins un témoignage de sympathie.

Fondé sur ces motifs, nous nous expliquons que le clergé Fribourgeois soit douloureusement impressionné en trouvant les initiales de M. l'abbé Charles Remy dans le *Journal de Fribourg*, et que des confrères aient cru devoir lui adresser des observations dont M. le chapelain de Bourguillon ferait bien de tenir compte.

L'assemblée générale de la Suisse-Occidentale a remplacé M. Weck-Reynold par M. Ador, de Genève, au sein du conseil

d'administration de la Compagnie. Nous n'avons rien à dire de ce choix en lui-même ; mais nous regrettons que le canton de Fribourg se trouve ainsi privé d'une partie de sa représentation dans le conseil d'administration des chemins de fer de la Suisse-Occidentale.

Ce résultat est dû au patriotisme des bien-pubicards fribourgeois qui ont très activement travaillé pour empêcher la nomination de M. Chaney, qui était pourtant présenté par le conseil de direction de la Compagnie. Plutôt pas de Fribourgeois qu'un des chefs du parti conservateur-catholique ! Telle a été la devise des « modérés ». En présence de cette hostilité et du mouvement d'opinion créé par les meneurs bien-pubicards, M. Chaney a cru devoir décliner toute nomination.

On nous demande si la libre circulation sur les routes et chemins publics n'est plus un droit pour les membres du Cercle catholique de Marly. Dimanche dernier, plusieurs d'entre eux, qui rentraient de nuit en suivant la route, ont été attaqués à coups de pierres, près de l'auberge, et l'un des agresseurs a même ouvert un couteau, ce qui a obligé le citoyen plus directement attaqué à montrer le canon d'un revolver. C'est justice de dire que cette vue a subitement refroidi l'ardeur des agresseurs.

Société cantonale d'histoire.

Réunion le jeudi 30 juin, au local ordinaire, à 2 heures. Le présent avis tiendra lieu de lettre de convocation.

La première station téléphonique du canton de Fribourg a été installée le 21 courant, entre Broc et Bulle. Elle fonctionne à la satisfaction des intéressés.

Le conseil d'Etat a confirmé dans son poste M. François Genilloud, professeur à l'école secondaire de Romont.

La septième liste qui vient de paraître, porte la somme totale des dons d'honneur pour le Tir fédéral à 90,899 fr. 37.

Le conseil d'Etat, dans sa séance du 18 courant, a décidé que le remboursement de l'emprunt de 21 millions, à effectuer au 31 décembre 1881, serait augmenté de 2,500,000 fr., et porté à la somme totale de 2,689,000 fr.

Le 23 juin, une trombe d'eau accompagné d'un violent orage et cyclone, s'est abattue sur la commune de Sales. Le toit d'une maison a été emporté et l'intérieur du bâtiment fortement endommagé.

III^e DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

FÊTE DE SS. JEAN ET PAUL, MARTYRS

Eglise de Saint-Nicolas

Les deux chefs des martyrs Jean et Paul seront exposés à la vénération des fidèles, sur le petit autel du milieu, appelé autel de saint Martin.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

8 h. du soir. Exercices du mois du Sacré-Cœur, sermon français, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Eglise de Saint-Maurice

9 h. Office, sermon allemand. — 2 h. Vêpres, exercices du mois du Sacré-Cœur et de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Consolation, sermons français et allemand. Bénédiction du Très Saint-Sacrement. — 8 h. Exercices du mois du Sacré-Cœur pour les Allemands.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

L'autre jour, trois enfants âgés de trois ou quatre ans, s'amusaient dans la cour du Tilleul à Zurich, trouvèrent un cornet de papier, rempli d'une matière blanche qu'ils prirent pour du sucre pilé. Ils en goûtèrent mais heureusement ne le trouvant pas appétissant, ils s'en virent à la maison pour montrer leur trouvaille. Qu'on juge de la frayeur des parents lorsqu'ils reconnurent, dans le contenu du cornet, de l'arsenic en poudre, provenant de la pharmacie voisine, comme l'indiquait d'ailleurs l'étiquette où était inscrit en gros caractères le mot poison. La quantité qui s'y trouvait aurait suffi à tuer cinquante personnes. Par l'emploi immédiat de remèdes énergiques, on parvint à sauver les enfants.

L'idée de relier la mer du Nord à la mer Baltique par un canal, dit un journal allemand, paraît être enfin sur le point de se réaliser. On a renoncé à faire l'entreprise aux frais de l'Etat et le gouvernement semble disposé à en charger une Compagnie anglaise. On établirait le canal en reliant le port de Glükstadt à celui de Kiel. Les négociations entre le gouvernement prussien et les représentants de la Compagnie anglaise seront terminées ces jours-ci. Les canaux semblent d'ailleurs, avoir un grand avenir en Allemagne surtout dans les plaines du Nord.

UNE CHANCE !... — Un meuble de salon en bois sculpté et tapisserie a été vendu 100,000 fr. à la vente Double, à Paris. La Vie Moderne raconte l'histoire de ce meuble :

« M. le baron Double, étant officier d'artillerie, fut un jour forcé de changer de gar-

nison. A l'une des étapes, le hasard lui procura un billet de logement chez une vieille marquise qui habitait un vieux château. Dans le salon de cette ancienne résidence, se trouvait le superbe meuble dont il s'agit. M. Double le vit, l'admira et voulut l'acheter ; mais à son grand désespoir, toutes ses offres furent refusées. La marquise ne consentit à s'en défaire à aucun prix. Le collectionneur eut alors une inspiration. Il alla trouver le notaire du pays et lui donna l'ordre écrit d'acquiescer pour lui le meuble dont il avait envie, si quelque jour il venait à être mis en vente.

« Quinze ans après, — ceci est exact, — la marquise mourut et le notaire écrivit à M. le baron Double qu'il avait sondé les héritiers et que ces derniers refusaient de vendre le mobilier en détail. « J'achète le tout, télégraphie M. le baron Double. Combien ? Quinze mille francs, répond le notaire. — Envoyez.

« Le mobilier du château arrive à Paris, M. Double met dans son hôtel les canapés et les fauteuils, objets de sa passion, et envoie le reste à l'Hôtel des Ventes. Le mobilier du château produisit 19,920 fr. sous le marteau du commissaire-priseur, si bien qu'après avoir soldé les frais de transport et payé le courtage du commissaire-priseur, M. le baron Double se trouva avoir acquis pour 80 fr. nets le meuble royal qui vient d'être adjugé à 100,000 fr. dans sa vente.

Dans une école de Lille, composée de deux cents élèves, on a dernièrement remis aux enfants pour leurs parents un questionnaire réclamant une réponse par oui ou par non, à une demande ainsi formulée : « Voulez-vous qu'on enseigne à l'école le catholicisme à votre enfant ! »

Il s'agissait d'inaugurer le nouveau règlement.

On se flattait que deux cents non allaient

déterminer le titulaire de l'école à prendre une résolution radicale.

Quelle ne dut pas être son émotion, quand le papier porteur de la demande rapporta la réponse !

Son visage s'assombrit. Les enfants de son école sont des fils de cléricaux ! *Oui*, encore *oui*, toujours *oui*, telle est la réponse des parents.

Mais enfin, il n'est pas possible qu'on n'ait pas au moins un tiers de non ?

Pourtant, les non n'arrivent pas, les oui continuent d'affluer. C'est renversant ! Que vont dire les frères et ames ?

Quel coup ! Quelle blessure !... Rassurez-vous, cependant ! Voilà de quoi mettre un emplâtre sur la plaie !

Voilà un non.

C'est bien entendu : Un seul non, dans une école de deux cents élèves.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

UN JEUNE HOMME pourrait entrer en apprentissage chez **Adolphe Pilonel**, boulanger-pâtissier, rue de Morat, Fribourg. (288)

Bonne occasion

A vendre un break de 8 places, bien conservé, d'une première marque de fabrique, se couvrant au besoin.

S'adresser au château de Cottens, près Fribourg. (289)

A l'occasion du tir fédéral

le soussigné s'engage à fournir un matelas et un pliant au prix de 25 fr. On peut voir le modèle.

(280) **Raboud, menuisier.**

PARQUETERIE

En suite d'intente avec la fabrique, je suis à même de fournir à l'avenir tous les parquets de 25 à 35 pour 0/0 meilleur marché que les années précédentes, le tout garanti et sans reproche.

S'adresser à M. P. Déchancez, à Fribourg. (282)

Concours de bois

Le Comité de construction du Tir fédéral met au concours les fournitures de 150 à 200 moules de bois de sapin, devant servir de parabole entre le stand et la ciblerie.

Prendre connaissance du cahier des charges auprès de l'architecte **Fraisse**, N° 45, Avenue de la Gare, jusqu'au **lundi 27 juin**. (H 359 F) (283)

Concours de peinture

Le Comité de construction du Tir fédéral met au concours la peinture des lettres et numéros indicateurs de la ciblerie et du stand.

Prendre connaissance du cahier des charges auprès de l'architecte **Fraisse**, N° 45, Avenue de la Gare, jusqu'au **lundi 27 juin**. (H 360 F) (282)

En vente à l'Imprimerie catholique

Pour le prix modique de 2 francs :

TRAITE PRATIQUE

DE LA TENUE D'UNE SACRISTIE

pour les églises des villes et de la campagne,

honore de l'approbation d'un grand nombre d'évêques ; par M. l'abbé d'EVERVILLE.

Bains du Lac Noir

Canton de Fribourg

STATION ALPESTRE ALTITUDE 1065 MÈTRES

Ouverture le 1^{er} Juin

Considérablement agrandis et améliorés. Source sulfureuse et ferrugineuse. Bains d'eau minérale, du lac et de vapeur ; hydrothérapie d'après le dernier système. Cures de lait de chèvre.

Pêche, poissons renommés ; promenade sur le lac.

Télégraphe, service postal journalier en correspondance à Fribourg avec l'arrivée et le départ des trains directs. (H 275 F) (270)

Pension et logement de 6 à 8 fr. par jour.

LA DIRECTION.

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT

L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME

à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS

AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix : 24 francs.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PRÉDICATION dont cinq éditions ont été rapidement épuisées.

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé LELANDAIS. Disons seulement que la Chaire contemporaine se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en parties, sections et chapitres avec sommaire en tête de chaque instruction, — par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme, et de plus inédits, sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la Chaire ; les sujets les plus actuels de la morale et du culte sont traités dans les deux volumes suivants ; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS

de la Chaire contemporaine

S. S. PIE IX

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

Bardou, — Béccl, — Bélaval, — Bernadon, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Bouillierie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darbois, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Hacquart, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerye, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermillod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pio, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadié, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinaz, — Villecourt, etc.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg

BOURSE DE GENEVE DU 24 JUIN

FONDS D'ETATS				ACTIONS			
COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	88 1/4	—	88	Suisse-Occidentale	212	212	211
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	privilégées	555	—	552
4 0/0 1880	103 3/4	—	103 3/4	Central-Suisse	—	—	506
5 0/0 Italien	93 80	94	94 90	Nord-Est Suisse	—	—	508
5 0/0 Valais	1045	—	—	privilégées	—	—	351
OBLIGATIONS				Union Suisse	232	231	232
Onest-Suisse	485	—	481 1/4	Saint-Gothard	—	—	390
Suisse-Occidentale 1873-78	—	—	—	Union privilégées	—	—	392
1878-79	464	—	463 1/2	Comptoir d'escompte	—	—	422
8 0/0 Jougna à Eclépens	460	—	—	Banque du commerce	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	—	de Genève	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	Fédérale	435	—	435
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	—	—	—	Société suisse des chemins de fer	788	792	787
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	Banque des chemins de fer	—	—	917
Lombardes anciennes	—	—	—	de Paris et Pays-Bas	1327	1325	1328
nouvelles	291 1/4	—	291	Crédit Lyonnais	939	939	938
Autrichiennes nouvelles	388 1/4	—	287 1/2	Association financière genevoise	1150	792	1145
Méridionales	278 1/2	—	278	Basler Bankverein	916	916	915
Bons méridionaux	549 3/4	—	543	Industrie genevoise du gaz	—	—	825
Nord-Espagne	—	—	—	belge du gaz	—	—	625
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	590
Société générale des chemins de fer	—	—	—	Marseille	—	—	747
				Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—
				Tabacsiens	—	—	920

BOURSE DE PARIS

23 juin			24 juin		
COMPTANT	TERME	DEMANDE	COMPTANT	TERME	DEMANDE
100 31	Consolidés	—	100 31	—	—
86 —	3 0/0 Français	—	87 50	—	—
119 50	5 0/0 id.	—	119 50	—	—
—	Or, à New-York	—	—	—	—
127 50	Argent à Londres	—	137 50	—	—
A TERME					
86 20	3 0/0 Français	—	86 10	—	—
88 32	5 0/0 id.	—	88 12	—	—
94 25	5 0/0 Italien	—	93 74	—	—
100 31	3 0/0 Anglais	—	100 25	—	—
17 15	5 0/0 Turc	—	17 05	—	—
—	5 0/0 Russe 1877	—	—	—	—
82 —	4 0/0 Autrichien	—	81 51	—	—
1847 50	Banque de Paris	—	1840 65	—	—
965 —	Crédit Lyonnais	—	978 —	—	—
768 75	Mobilier français	—	770 —	—	—
1772 50	Crédit foncier	—	1765 —	—	—
795 —	Mobilier Espagnol	—	792 50	—	—
840 —	Autrichiens	—	830 —	—	—
1565 —	Gaz Parisien	—	1570 —	—	—
1837 50	Suez	—	1822 60	—	—